

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 26 septembre 2024</b>	<b>N° 2024-536</b>

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre  
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre  
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre  
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Andréa KISS le 26 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre  
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre  
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre  
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD le 27 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre  
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 26 septembre 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2024-536</b>

---

**Bordeaux Métropole - Demande de subvention d'aide à l'investissement au  
Département de la Gironde pour le programme de réhabilitation de l'Aire permanente  
d'accueil d'EYSINES/LE HAILLAN - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Éléments succincts de contexte**

Après ceux de Mérignac, Bègles, Villenave d'Ornon, en coopération étroite avec les communes, les travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil d'Eysines/Le Haillan sont programmés sur 10 mois avec un démarrage de travaux en janvier 2025, soit une livraison au plus tard fin décembre 2025 en intégrant une réserve de 2 mois supplémentaires. Dans cette perspective, l'opération devra répondre au respect de certaines normes techniques réglementaires qui permettront la mise en place d'un plan de financement incluant une demande de subvention d'aide à l'investissement auprès du Département de la Gironde.

**2. Nouvelles normes techniques des aires d'accueil métropolitaines et travaux de réhabilitation de l'aire d'Eysines / Le Haillan :**

Les dernières réglementations et notamment le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, ainsi que l'arrêté du 8 juin 2021 pris pour son application, impliquent de nouvelles normes d'aménagement des équipements, installations techniques (fluides...) et de conditions de fonctionnement des APA (dont l'adoption d'un règlement intérieur idoine).

Située allée de Jallepont et créée en 2006, l'APA d'Eysines/Le Haillan a une capacité de 24 places réparties sur 12 emplacements sur une parcelle d'une superficie globale de 9235 m<sup>2</sup>. Le projet de réhabilitation de l'aire a été étudié, présenté et approuvé par les 2 communes lors de comités de pilotage et a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire en octobre 2023. Le programme des travaux va consister en une réhabilitation intégrale de l'aire : réhabilitation du bâtiment d'accueil, création de places de stationnement dont une part adaptée aux personnes à mobilité réduite, démolition-reconstruction des unités de vie (comprenant bloc sanitaire et espace de vie), prolongation de la voie d'accès, mise en place d'une poutre rétractable à l'entrée pour une meilleure gestion du site, aménagement d'une aire commune, plantation de haies séparatives et d'arbres majeurs, prise en compte du confort d'été, le tout permettant une remise aux normes réglementaires. Un descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières jointes en annexes.

Le montant des travaux est estimé à 2,7 M€ HT.

**3. Plan de financement et demande de subvention au Département de la Gironde**

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le

Département de la Gironde prévoit un soutien aux collectivités territoriales qui entreprennent des travaux de restructuration lourde et de rénovation de leurs équipements selon les conditions fixées dans le règlement d'intervention en vigueur. Les travaux de réhabilitation des aires d'accueil de plus de 10 ans inscrites au schéma sont ciblés et sont éligibles à un soutien financier. Ce dernier prévoit une aide à l'investissement calculée sur la base d'un taux de subvention de 30% du coût hors taxe dans la limite d'un plafond global subventionnable de 300 000 € HT. Le reste à charge prévisionnel de Bordeaux Métropole serait ainsi de 2,4 M€ HT.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du Programme local de l'habitat (PLH),

**VU** le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage approuvé conjointement par la préfète de la Gironde et le Président du Conseil départemental de la Gironde le 1er octobre 2019 ;

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les programmes de travaux contribuent à remédier à la vétusté des équipements et à mettre en conformité progressivement les aires permanentes d'accueil des gens du voyage de Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de solliciter la subvention auprès du Département de la Gironde, selon le plan de financement établi, pour l'aire permanente d'accueil d'Eysines/ Le Haillan au titre de son règlement d'intervention dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

**Article 2 :** d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ce dossier de subvention départementale,

**Article 3 :** d'imputer cette recette sur le budget principal au chapitre 13, compte 1313, fonction 554.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>4 OCTOBRE 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Stéphane PFEIFFER</p>
---	---